

Révision du SCOT

Rochefort Océan 2040

Les élus de la CARO achèvent la révision du SCOT. Le prochain document dessine le visage de notre agglomération à l'horizon 2040.

Schéma de Cohérence Territoriale. Derrière ces trois mots se cachent toutes les orientations structurantes pour l'ensemble de la Communauté d'agglomération. Et dans toutes ses composantes : de l'habitat aux commerces et services, les transports, le foncier, l'environnement... Toutes les politiques sectorielles sont concernées. C'est le regard fixé sur l'horizon 2040 que les élus du territoire travaillent en ce moment à réviser et fixer l'ensemble de ces règles qui vont régir notre territoire demain. Des règles qui obéissent déjà à plusieurs principes, dont les exigences du Label Grand Site que notre territoire devrait obtenir dans les mois qui viennent.

D'ici janvier prochain, l'ensemble des ambitions pour le territoire devraient être arrêtées. On sait déjà qu'elles comprennent un objectif démographique pour 2040 : dépasser la barre des 71 000 habitants (63 200 en 2015). Un surcroît de population qui impliquera la création de 7 à 8 000 logements nouveaux répartis sur l'ensemble de la CARO dans une logique de pôles d'équilibre, (Fouras, Tonnay-Charente, Echillais), de pôles d'appui (Soubise, Saint-Agnant, Port des Barques, Breuil-Magné, Saint-Laurent de la Prée), et de villages et communes rurales, cet ensemble étant réparti autour d'un pôle urbain : Rochefort. À cet horizon, la ville centre devrait atteindre environ 28 000 habitants. Cet objectif implique une gestion rigoureuse des espaces urbanisables. Dans un contexte réglementaire déjà contraignant, la consommation d'espaces doit sensiblement baisser et dans une optique de préservation optimale des espaces naturels, villes et communes seront amenées à densifier des zones d'habitat existantes plutôt que faire le choix de s'étendre sur des espaces libres qui se raréfient. Cette perspective s'appliquera aussi aux zones commerciales qui ne seront pas toutes autorisées à s'agrandir pour accueillir de futurs enseignes. La consigne sera au développement des commerces de centre-ville et centres-bourg. On voit déjà revivre le cœur de nos villes, petites ou grandes...

Qu'est-ce qu'un SCOT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un projet de territoire, définissant une ambition et une stratégie à moyen et long termes. Il décline ainsi des objectifs d'aménagement sur tous les éléments qui participent au fonctionnement d'un espace avec une vision d'avenir : l'habitat, l'économie, l'environnement, les mobilités, les équipements et les services aux usagers et entreprises, le paysage, l'énergie etc...

Il s'agit d'un document élaboré et voté par les élus d'une intercommunalité.

Le SCOT de la CARO comprend trois documents :

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables – PADD - . En cours d'élaboration, il constitue la feuille de route vers une agglomération que les élus souhaitent « multiple » (respectueuse des différences de chaque commune), « d'avenir » (pôle d'excellence au sein d'un territoire aux enjeux écologiques reconnus), et « rayonnante » (développement de l'attractivité économique, touristique, aux infrastructures adaptées ...).

Le Document d'Orientations et d'Objectifs – DOO – qui traduit réglementairement la stratégie de développement. Il comporte les règles avec lesquelles les autres documents d'urbanisme doivent être compatibles. Il intègre le **Document d'Aménagement Artisanal et Commercial – DAAC**, qui fixe les perspectives de développement de l'artisanat et du commerce (lire plus haut).

Exprimez-vous !

Votre avis, vos idées, vos propositions pour l'avenir du territoire de Rochefort Océan (25 communes sur les deux rives de la Charente) peuvent enrichir les travaux des élus communautaires. Pour vous exprimer, un registre est à votre disposition au siège de la CARO*. Vous pouvez également les adresser par courriel à l'adresse ci-dessous** ou encore par courrier postal.

*3, avenue Maurice-Chupin à Rochefort

**scot@agglo-rochefortocéan.fr